



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C simplifiée

**Numéro de référence :** 2010-0255  
**Demande :** catégorie C simplifiée  
**Produit :** herbicide Express SG  
**Numéro d'homologation :** 28262  
**Matière active (m.a.) :** tribénuron-méthyle  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1916292

### Contexte

L'herbicide Express SG (Express SG Herbicide, numéro d'homologation 28262) est homologué depuis le 30 mars 2006 pour l'utilisation dans les jachères d'été, et comme herbicide de présemis dans les champs où sera planté du blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), de l'orge de printemps, de l'avoine, de l'alpiste des Canaries et des légumineuses (notamment des haricots secs, des gourganes, des pois de grande culture, des pois des champs, du lupin et du soja), et pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans les pâturages et les grands pâturages libres des provinces des Prairies et dans la région de la rivière de la Paix (en Colombie-Britannique). Pour des précisions sur les mises en garde et les restrictions et sur les conditions relatives aux utilisations, à l'équipement de protection individuel ainsi qu'aux doses et aux méthodes d'application, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Express SG afin d'inclure une allégation de répression du silène blanc et de la matricaire inodore pour l'herbicide Express SG (7,5 g m.a./ha) en association avec du glyphosate (450 g m.a./ha).

### Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

L'évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise, puisque aucune modification n'a été apportée à la chimie du produit. Les évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas requises car le profil d'emploi, notamment les plantes hôtes, les doses d'application et le calendrier d'application, des constituants du mélange en cuve reste le même.

## **Évaluation de la valeur**

Des données soumises sur l'efficacité proviennent de 11 essais sur le terrain menés en Alberta et en Saskatchewan en 2006, 2008 et 2009. Les données présentées mettent en évidence que l'herbicide Express SG (7,5 g m.a./ha) associé au glyphosate (450 g e.a./ha) peut réprimer à un degré acceptable le silène blanc et la matricaire inodore lorsqu'il est appliqué dans les jachères d'été ou en présemis pour les plantes cultivées mentionnées précédemment.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Express SG afin d'inclure l'allégation de répression du silène blanc et de la matricaire inodore lorsque cet herbicide est associé au glyphosate.

## **Références**

N° de document de l'ARLA	Référence
1847181	2009. Express® SG Herbicide for Suppression of White Cockle and Scentless Chamomile. DACO's 10.1, 10.2.3, 10.2.3.3(B). 173 pgs.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.